

Décision

Générale

colonial

Décision n° 523 décision n° 523 du 7 mai 1949

n° 523

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
7 mai 1949

Numéro JO
n° 5 du 31/05/1949

Date du numéro
31 mai 1949

TEXTE INTÉGRAL

Le nommé Youssouf Mohamed, aide-forgeron à l'usine électrique, victime d'un accident de travail le 1er mars 1949, percevra une indemnité de 7.907 francs (sept mille neuf cent, sept francs), pour incapacité de travail fixée à 5 p. 100 Le paiement de cette indemnité implique la renonciation de la victime à toute poursuite civile ou contentieuse. L'imputation de la dépense sera faite sur les crédits du budget local, chapitre 9, article 4, paragraphe 1.